



Essais sur l'exemption des monasteres & sur la juridiction ecclésiastique. A Paris chez Herissant, à Liège chez Lemarié 1783 broch. in-12 de 38. p.

PEtite rapsodie qui présente tout autre chose que le titre n'annonce. Sous prétexte d'attaquer l'exemption des monasteres, l'auteur tâche de détruire la puissance pontificale en la faisant dériver des fausses décrétales. Il ignore tout bonnement que St. Grégoire & St. Léon fort antérieurs à ces décrétales, ont été ceux de tous les Papes dont l'autorité a le plus éclaté dans toute l'Eglise, comme Casaubon lui-même & plusieurs autres écrivains protestans l'ont observé. Notre homme fait encore l'éloge de ceux qui ont appelé au concile général non pas précisément d'une bulle pontificale, mais d'une bulle dogmatique reçue de l'Eglise universelle. C'est au moins où il paroît vouloir arriver. Car il est difficile de bien déterminer ce qu'il veut, tant il veut de choses à la fois. La dernière page, sans aucune espece de nuance, présente des vues de police & de commerce. Notre savant parle de Livourne, des débiteurs insolubles, des prisons, & enfin de la foire franche & annuelle de Corail, qui a produit cette année 100,000 sequins. A la vue de cette somme, il oublie les monasteres,